

Règlement CAL

2023/2024



Les centres d'accueil et de loisirs sont agréés par la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (ex DDCS) et soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bordeaux.

Les CAL maternels sont soumis à l'avis favorable de la protection maternelle et infantile (PMI).

Les CAL de l'Union Saint-Bruno sont des lieux d'accueil, de loisirs, d'éveil et de socialisation pour les enfants de 3 à 11 ans.

Les équipes d'animation de notre association ont pour mission d'accueillir et de proposer à vos enfants des activités en adéquation avec le projet éducatif de l'association.

Le règlement intérieur est établi pour assurer le bon fonctionnement des centres d'accueil et de loisirs.

Nos valeurs & objectifs pédagogiques



Respect : de soi, des autres, des différences. Chacun est différent. Il s'agit là de la porte d'entrée pour la mixité indispensable au sein de nos accueils et pour l'éveil à la citoyenneté. Le respect de l'environnement et la sensibilisation au développement durable sont également des valeurs pédagogiques à nos actions.



La Socialisation : les enfants sont confrontés à la vie en collectivité. Le vivre ensemble implique partage, solidarité, échange, écoute et responsabilisation individuelle pour la cohésion de groupe. À travers la mise en place de règles et de temps d'échanges, l'enfant pourra se confronter aux interdits, aux libertés et ainsi prendre part à l'implication collective.



Être acteur.rice de ses loisirs : à travers les actions mises en place par l'équipe pédagogique, permettre à l'enfant de développer sa personnalité et ses projets personnels. L'enfant pourra participer à la vie collective et quotidienne de son accueil en proposant, en initiant et en portant l'action, en mettant l'accent sur le choix, la participation, la proposition.



Partage & Tolérance : ces valeurs sont étroitement liées au respect des différences, à la place de l'enfant dans le groupe.

Nos accueils, lieux & horaires MERCREDI & VACANCES

SITES	PUBLIC	MERCREDI	VACANCES	
ANATOLE FRANCE ☎ 06.32.26.01.34 2 rue Bonaffé	maternel	8h/9h-17h/18h30 (journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)	8h/9h-17h/18h(journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)	Automne Hiver Printemps Juillet
	élémentaire			
PAIX ☎ 06.77.86.14.26 4 rue Marc Sangnier	maternel	8h/9h-17h/18h30 (journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)		
JACQUES PRÉVERT ☎ 06.78.49.08.59 45 rue de Talence	élémentaire	8h/9h-17h/18h30 (journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)		
ALPHONSE DUPEUX ☎ 06.37.97.95.19 5 rue A. Dupeux	maternel	8h/9h-17h/18h30 (journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)	8h/9h-17h/18h(journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)	Automne Hiver Juillet
ST BRUNO MAT ☎ 06.84.78.49.71 2 rue O'reilly Place du XI novembre	maternel	8h/9h-17h/18h30 (journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)	8h/9h-17h/18h(journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)	Automne Noël Hiver Printemps Juillet-Août Fermé le 16/08/2024 Les 28,29,30/08/2024
USB PASSERELLE ☎ 06.30.02.21.23 1 rue O'reilly Place du XI novembre	élémentaire	8h/9h-17h/18h30 (journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)		
USB PRIMAIRE ☎ 06.70.06.51.41 49 rue Brizard	élémentaire	8h/9h-17h/18h30 (journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)	8h/9h-17h/18h(journée) 8h/9h-13h/13h30 (matin)	Automne Noël Hiver Printemps Juillet-Août Fermé le 16/08/2024 Les 28,29,30/08/2024
NOTRE DAME ☎ 06.79.47.96.19 Rue Toulouse Lautrec	Maternel	8h/9h-17h/18h30 (journée)		
	élémentaire	8h/9h-13h/13h30 (matin)		



ACCUEIL FAMILLE

- MATIN de 8H00 à 9H00
- LE MIDI de 13H00 à 13H30
- LE SOIR les mercredi de 17H00 à 18H30
- LE SOIR les vacances de 17H00 à 18H00

📌 À votre arrivée (matin, midi, soir), vous devrez vous présenter à l'équipe d'animation afin que l'arrivée et le départ de votre enfant soient bien enregistrés.

📌 Un accueil après 9h n'est pas envisageable. Passé ce délai, le responsable du CAL est susceptible de refuser l'accueil de l'enfant.

📌 Avant 17h00, les départs anticipés doivent rester exceptionnels et être entendu en amont avec le responsable du centre.

Les horaires d'accueil famille sont à respecter. Les responsables de site sont auprès des équipes et des enfants, les ouvertures « à la demande » ne sont pas possibles.

Conditions d'inscriptions, réservations & d'attributions places CAL MERCREDI

↳ Le dépôt de votre demande d'inscription ne vaut pas inscription.

Celle-ci n'est pas automatique et soumise à étude.

Nos modalités de gestion des places dépendent du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs :

- Nos capacités d'accueil
- Les spécificités de notre structure

Au-delà de ces principes, nos critères de priorisation pris en compte pour l'attribution des places sont :

- Le lieu d'habitation de la famille et de scolarisation de l'enfant.
- La situation de la famille et de l'enfant, une priorité sera donnée aux familles dont les 2 parents travaillent, ou en formation, ou étudiant.es.
- Les fratries
- Les situations d'urgence.

↳ Les mercredis de fonctionnement sont établis en fonction du calendrier académique de Bordeaux et du calendrier de fonctionnement de l'association.

*sous réserve d'éventuelles modifications du calendrier académique

CAL MERCREDI 2023/24

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
	06	04	08	06	10	07	06	03	15	05	03
	13	11	15	13	17	14	13	10	22	12	
	20	18	22	20 (Noël CAL)	24		20		29	19	
	27		29		31		27			26	
	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre				

↳ L'Union St-Bruno se décharge de toutes responsabilités en cas de modification de calendrier propre au fonctionnement de l'école de l'enfant (classe verte, classe de neige, voyage scolaires,..) ou toutes dispositions personnelles.

Conditions d'inscription

↳ Un dossier complet, accompagné de toutes les pièces justificatives obligatoires cf page 2 du dossier de demande d'inscription. Dossier valable du 1er/09/2023 au 31/08/2024.

↳ L'adhésion à l'association réglée.

↳ Être à jour de tous ses paiements.

Réservations

↳ Formules proposées : journée (repas & goûter fournis) ou ½ journée (avec repas fournis). Les demandes « journée » sont prioritaires.

↳ Après confirmation, la réservation « mercredi » vous engage au **trimestre avec tacite reconduction pour les trimestres suivants**.

Tous changements de formule d'accueil en cours de saison devront être justifiés, par écrit, pour raison professionnelle des parents ou raison familiale.

Facturation & Paiements

Les tarifs sont fixés par la ville de Bordeaux, grâce à la facture municipale pause du midi (facture mars 2023 ou postérieur à cette date) ou à défaut, votre dernier avis d'imposition pour le calcul du nouveau QFM. En l'absence de justificatif le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de rétroactivité La tarification déterminée lors de l'inscription est fixée pour l'année scolaire 2023/24 (1er/09/2023 au 31/08/2024) et ne peut être modifiée.

Un simulateur de tarifs est disponible sur Bordeaux.fr : simulateur de tarifs Bordeaux tarifs.

↳ Facturation au trimestre par anticipation du service proposé. Les moyens de paiement acceptés : espèces, virement, chèque à l'ordre de l'Union St-Bruno, CESU(papier), ANCV. Tous les règlements devront s'effectuer et/ou être adressés au siège de l'association, 49 rue Brizard.

Absences & Désinscription

Toute absence sur les mercredis scolaires sera FACTURÉE. Pas de remboursement, de report ou d'avoir. En cas d'absences et/ou retards répétés, l'USB s'accorde le droit de suspendre l'inscription de l'enfant.

Toute demande de désinscription devra être formulée par écrit et sera étudiée par la direction à réception.

Activités & journées événements CAL MERCREDI

Les activités proposées aux enfants sont réalisées en accord avec le projet éducatif de l'Union St-Bruno et les projets pédagogiques des accueils (consultables sur les centres).

Les enfants choisissent différents ateliers proposés parmi un ensemble d'activités ludiques, sportives, artistiques et culturelles.

Des grands jeux, des journées événementielles ou des échanges entre les CAL de l'USB, sont également organisés au cours de l'année. Les enfants doivent arriver en tenue sportive, pratique et surtout adaptée à l'activité pratiquée.

Dans le cadre de projets d'animations exceptionnelles, le fonctionnement d'un CAL peut être amené à être modifié par l'association (horaires, lieux d'accueil,...).

L'association pourra mettre en place **3 « journées événements »** dans la saison. À ces occasions, une organisation modifiée est possible (pas d'accueil ½ journée et/ou d'accompagnement passerelle d'assuré, ...). Les familles seront informées en amont et pourront être sollicitées pour fournir un pique-nique à leurs enfants.

Ces journées complètes seront facturées aux familles.

- 20/12/2023 Noël des CAL

- FestiCAL / FestiMAT

- Sortie de fin d'année (date à définir en juin 2024)

Accompagnement « PASSERELLE »

Les activités relevant du dispositif « passerelle » sont :

danse	musique	théâtre	arts graphiques	tennis	judo
natation	échecs	athlétisme	basket	gym	

Le service d'accompagnement « Passerelle » pour les 6-11 ans, assuré le mercredi de 9h/17h30, est un service payant tarif annuel 64€/an. Le nombre de places est limité. L'accompagnement passerelle est assuré pour **1 seule activité**.

Tout comme les demandes d'inscription CAL, les demandes « activité passerelle » sont soumises à étude. Les conditions d'attribution de places restent les mêmes cf page 3. Une priorité sera donnée aux demandes de renouvellement dans l'activité pratiquée.

La cotisation « passerelle » est à régler dès la confirmation d'inscription en « CAL PASSERELLE ».

La famille devra se charger d'inscrire son enfant à l'activité de section. L'inscription à une activité proposée par l'association **NE GARANTIE PAS UNE PLACE EN CAL « PASSERELLE »**.

Santé, besoins spécifiques & âge minimum des enfants accueillis

Il n'est pas souhaitable qu'un enfant malade soit accueilli en centre dans l'intérêt du collectif. Il ne peut y avoir administration de médicament qu'avec un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ou traitement régulier. Les modalités du PAI doivent être clairement identifiées.

L'asthme et/ou le traitement régulier déclaré sur la fiche sanitaire, doit être accompagné d'un PAI.

L'USB s'engage à informer les familles en cas d'accident ou de maladie de l'enfant.

Les CAL accueillent les enfants **scolarisés de 3 à 11 ans**. Un enfant de moins de 3 ans scolarisé en septembre pourra être accueilli en CAL si sa date d'anniversaire des 3 ans survient avant le 31 décembre de l'année en cours.

Aux vacances d'été : un enfant âgé de **6 ans révolus au 31 juin 2024 intégrera le CAL élémentaire**.

L'accueil d'un enfant ayant des besoins spécifiques est soumis à un entretien préalable avec la coordinatrice du secteur qui après consultation de l'équipe, prononce l'admission ou oriente l'enfant sur une structure plus adaptée. En cas d'admission, l'accompagnement spécifique est défini avec les parents en fonction de la capacité de la structure, la disponibilité du personnel et de la prise en charge du handicap.

↳ En période de vacances, les horaires d'accueil, les modalités d'inscription et de réservation changent. Les CAL vacances fonctionnent selon le calendrier (cf page 2), sous réserve des places conventionnées par la mairie de Bordeaux et des nécessités des travaux dans les écoles.

Au-delà des principes et critères de priorisation cités page 3, la mixité sociale est prise en compte lors des réservations et attributions de places.

Les réflexions des groupes de travail entre la ville et les associations partenaires ont abouti à la mise en place d'un **calendrier commun de réservation** et se sont accordés sur le principe de donner les réponses et **confirmations d'inscription aux familles 15 jours avant le début de l'accueil vacances**.

Périodes de vacances	Réservations familles	Réponses familles
Toussaint	Semaine du 18/09/2023	Semaine du 09/10/2023
Noël	Semaine du 06/11/2023	Semaine du 11/12/2023
Hiver	Semaine du 08/01/2024	Semaine du 05/02/2024
Printemps	Semaine du 04/03/2024	Semaine du 02/04/2024
Été	Semaine du 03/06/2024	Semaine du 24/06/2024

↳ L'Union St-Bruno se décharge de toutes responsabilités en cas de modification de calendrier propre au fonctionnement de l'école de l'enfant (classe verte, classe de neige, voyage scolaires,..) ou toutes dispositions personnelles.

Conditions d'inscription

- ↳ Un dossier complet, accompagné de toutes les pièces justificatives obligatoires (cf page 2 du dossier de demande d'inscription). Dossier valable du 1er/09/2023 au 31/08/2024.
- ↳ L'adhésion à l'association réglée.
- ↳ Être à jour de tous ses paiements.

Réservation

- ↳ Pour chaque période de vacances les pré-réservations sont à renouveler périodes (ci dessus citées). Les pré-réservations se font « en ligne » sur la semaine de réservation, le protocole de pré-réservation sera disponible sur le site internet de l'association www.saint-bruno.org rubrique Jeunesse CAL vacances
- Des permanences physiques seront tenues durant la semaine de réservation, les familles seront informées en amont (site internet, affichage sur les écoles,...).
- ↳ C'est l'USB qui attribue le centre d'accueil pour les demandes en CAL maternel.
- ↳ Dans le cadre des CAL vacances un accueil élémentaire et un accueil maternel sera proposé aux familles.
- ↳ Dans le cadre des CAL vacances, des stages, des mini camps avec nuitées peuvent être organisés, Une participation complémentaire sera demandée aux familles.
- ↳ En dehors de ces dates, aucune inscription n'est possible, aucune réservation par courrier postale ou téléphonique ne sera acceptée.
- ↳ Formules proposées : journée (repas & goûter fournis) ou ½ journée MATIN (avec repas fourni).

Toutes modifications, changement de dates ou annulations sont impossibles après réservation.

Facturation & Paiements

Les tarifs sont fixés par la ville de Bordeaux, grâce à la facture municipale pause du midi (facture mars 2023 ou postérieure à cette date) ou à défaut votre dernier avis d'imposition pour le calcul du nouveau QFM, en l'absence de justificatif le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de rétroactivité La tarification déterminée lors de l'inscription est fixée pour l'année scolaire 2023/24 (1er/09/2023 au 31/08/2024) et ne peut être modifiée.

Un simulateur de tarifs est disponible sur Bordeaux.fr : simulateur de tarifs Bordeaux tarifs.

- ↳ Paiement à la réservation (sans paiement la réservation ne sera pas prise en compte). L'édition de la facture se fait à la demande des familles.
- Les moyens de paiement acceptés : espèces, virement, chèque à l'ordre de l'Union St-Bruno, CESU(papier), ANCV. Tous les règlements devront s'effectuer et/ou être adressés au siège de l'association, 49 rue Brizard.

Absences & Désinscription

Toute absence sur les périodes de vacances sera FACTURÉE. Pas de remboursement, de report ou d'avoir.

Il est recommandé :

- ✎ de ne pas apporter de bijoux, téléphones portables, jouets et autres objets de valeur. Les objets personnels ne seront pas confiés à l'encadrement.
- ✎ de marquer les vêtements et sacs au nom de votre enfant.
- ✎ d'éviter les bonbons.
- ✎ les vélos et trottinettes devront être équipés d'un antivol et garés dans les espaces prévus à cet effet.

L'USB décline toutes responsabilités en cas de perte, d'échange, de vol ou de détérioration de vêtements ou autres objets de toute nature.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Union St-Bruno durant le temps d'ouverture des CAL en fonction de leurs formules d'accueil.

Le parent devra s'assurer que son enfant soit remis à un adulte de l'équipe d'encadrement du centre. Tout parent ou enfant autorisé à venir ou partir seul, devra se présenter auprès du directeur du CAL pour signaler son arrivée et son départ.

✎ Seuls les parents ayant l'autorité parentale sont autorisés à venir chercher leur(s) enfant(s). Si une tierce personne (autre que celles mentionnées sur le dossier d'inscription) est chargée de récupérer, elle devra y être autorisée par écrit par les parents. Elle devra présenter une pièce d'identité. Aucun enfant ne pourra quitter seul un accueil sans l'autorisation écrite et signée de ses parents.

- ✎ En cas d'urgence ou de nécessité, l'USB fera appel aux autorités compétentes.
Rappel : plan vigipirate « sécurité renforcée – risque attentat »

L'USB se garde le droit de prendre toutes dispositions particulières pour garantir la sécurité des enfants sous sa responsabilité.

Les parents s'engagent à signaler le plus rapidement possible tout changement administratif concernant le dossier (changement d'adresse, numéro de téléphone, mail, autorisation parentale,...)

Pour toutes questions administratives, contacter : 05 56 96 33 53
courriel : administration.jeunesse@saint-bruno.org

L'Union St-Bruno se réserve le droit de refuser, de suspendre, ou exclure l'enfant lorsque :

- l'inscription n'est pas complète,
- le comportement inadapté d'un enfant ou d'un parent le nécessite pour le bien de l'enfant et celui du groupe. L'équipe encadrante des CAL mettra tout en œuvre pour réguler la situation avec la famille concernée. Selon la gravité des faits, une exclusion temporaire voire définitive pourra être envisagée,
- en cas de situation financière non soldée.

Le présent règlement engage l'ensemble des équipes d'animation, ainsi que les enfants et leurs parents, au respect des personnes, de leur sécurité et leur intégrité.

En inscrivant votre enfant aux accueils de loisirs de l'Union St Bruno, vous acceptez le présent règlement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023/24 CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

FICHE DEMANDE D'INSCRIPTION

CAL mercredi Case à cocher et/ ou CAL vacances Case à cocher

Nom & prénom de l'enfant :

École Classe (en septembre 2023)

Fratrie scolarisée en en maternelle en élémentaire

ACCUEIL mercredi (1 seul choix possible)

Journée complète 1/2journée Matin 1/2journée A-midi (uniquement pour l'activité foot ou basket)

Intention d'inscription pour 1 activité relevant du dispositif « passerelle » 1 seul choix possible

Activité Cocher la case	Créneau Horaire ou catégorie	Renouvele ment cocher	1 ^{er} inscription cocher	Activité Cocher la case	Créneau Horaire ou catégorie	Renouvele ment cocher	1 ^{er} inscription cocher
<input type="checkbox"/> Foot	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Basket	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Danse	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Musique	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Arts graphiques	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Tennis	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Judo	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Natation	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Échecs	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Athlétisme	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Gym	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Repas collectivité : repas classique repas sans porc repas sans viande repas végétarien

Votre enfant doit-il suivre un traitement médical régulier ? OUI NON

PAI (protocole d'accueil individualisé) PAI alimentaire

Votre enfant est-il allergique, si oui préciser ?

Je soussigné.e

Responsable légale de l'enfant :

Atteste avoir pris connaissance du règlement CAL2023/24 de l'USB et m'engage à le respecter.

Fait à : le : signature :

Cadre réservé à l'administratif de l'association

Droit à l'image (cf fiche d'adhésion) OUI NON

Protection des données personnelles

Les données collectées dans la fiche d'inscription sont nécessaires pour l'activité de l'association et pour garantir le bon fonctionnement des accueils de loisirs.

Le personnel et les bénévoles de l'Union St-Bruno ont accès à vos données dans le cadre de leurs

missions respectives. En outre, certaines de vos données seront transmises aux institutions partenaires (Mairie de Bordeaux, CAF) compétentes à des fins statistiques. En aucun cas

vos données ne sont utilisées à des fins commerciales.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire au regard des buts

poursuivis (suivi et gestion des adhérents) ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service jeunesse à l'adresse : administration.jeunesse@saint-bruno.org.

(document à ajouter à la demande d'inscription)